

Approbation de la convention de partenariat
entre la Faculté de Chirurgie Dentaire et la
société Philips France.

Conseil d'administration du 3 novembre 2014

Délibération 2014/11/CA-133

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la convention de partenariat entre la Faculté de Chirurgie Dentaire et la société Philips France.

Toulouse, le 3 novembre 2014
Le Président



Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 24
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 1
Ne prennent pas part au vote (blancs) : 0